

## **Le service des retraites de l'Education nationale menacé de disparition C'est notre régime de retraite qui est en ligne de mire**

C'est un plan visant à la disparition pure et simple du Service des Retraites de l'Education Nationale (SREN) localisé à Guérande qui a commencé à être mis en œuvre. Ce service avait en charge la gestion des retraites de plus d'un million d'agents de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, enseignants, administratifs et techniques. Aujourd'hui, le plan de l'administration programme le **transfert, à échéance 2020, de 50 emplois du SREN au Service des Retraites de l'Etat (SRE) situé à Nantes qui relève du ministère des Finances** et devrait, désormais, assurer l'intégralité de la gestion des dossiers de retraite pour tous les fonctionnaires de l'Etat.

Les premiers concernés sont, évidemment, les personnels du SREN qui s'inquiètent fortement du sort qui leur sera réservé, qu'ils soient appelés à être transférés au ministère des Finances au moment où le dispositif PPCR a justement pour objectif de lever les obstacles à des mobilités forcées entre administrations, ou qu'ils soient destinés à rester au ministère de l'Education nationale, mais dans un service qui, de par sa taille, n'en sera plus un et sur des tâches de plus en plus fantomatiques.

Aucune véritable garantie ne leur a été donnée quant à leur avenir, pas même celle de pouvoir continuer à travailler à Guérande malgré les graves conséquences qu'entraînerait pour eux la fermeture du site.

Mais, si les personnels du SREN sont, en quelque sorte, en première ligne, comme d'ailleurs leurs collègues des services déconcentrés traitant les dossiers de retraites, **tous les agents de l'Education nationale sont concernés par cette attaque**. Ils le sont d'abord parce que l'opération s'accompagne dès maintenant d'une **remise en cause d'une mission qui était assumée par les collègues du SREN, celle qui consistait à vérifier que tous les droits des futurs retraités seraient bien respectés**. On demande aujourd'hui aux personnels de se contenter de fonctionner par sondages et de laisser aux retraités eux-mêmes le soin de réagir s'ils l'estiment nécessaire malgré la complexité de la législation en la matière. Tant pis pour ceux qui n'auront pas pu relever l'erreur qui les lèsera sans rectification possible.

Ils sont surtout tous concernés parce que **la centralisation des dossiers retraites de tous les fonctionnaires d'Etat sur un seul service du ministère des Finances ouvre directement la porte à des mesures de liquidation du régime spécial des fonctionnaires et d'instauration d'un régime de retraite par points actuellement à l'ordre du jour**. Tous les moyens techniques indispensables à la création d'une caisse de retraite seraient alors en place d'autant plus que le système s'appuierait sur les comptes individuels de retraite (CIR) récemment constitués.

**Ces CIR pourront s'intégrer sans problème dans le Compte Personnel d'Activité (CPA) de la loi El Khomri** et permettre ainsi d'assimiler les fonctionnaires dans le régime général.

L'enjeu est considérable pour tous les personnels de l'Education nationale et au-delà. **La menace est celle d'une baisse généralisée du niveau des retraites déjà très bas**, notamment avec la suppression de la prise en compte de l'indice des 6 derniers mois pour le calcul de la pension.

C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre l'acharnement mis à faire disparaître le SREN, le plus gros service ministériel des retraites et cela passe par les 1 800 suppressions de postes dans la « chaîne des pensions » programmées dès 2008 par la RGPP qui annonçait, dans le même temps, la liquidation de tous les services ministériels des pensions.

La mobilisation des personnels du SREN avec leurs organisations syndicales avait mis en échec cette première offensive et ceux-ci avaient arraché l'engagement écrit du ministre du maintien du service d'administration centrale à l'époque à La Baule avec tous ses agents.

La seconde offensive à laquelle les collègues sont aujourd'hui confrontés prend la forme d'un plan d'éclatement du service. **Les pressions individuelles se font extrêmement fortes** pour les contraindre à s'engager sur leur transfert ou non au ministère des Finances alors même qu'ils demeurent dans l'incertitude quant au sort qui leur serait réservé quelle que soit leur option.

**L'exigence de garanties formulée encore tout récemment par nombre de collègues du SREN à travers la signature d'une pétition va directement à l'encontre du plan de l'administration.**

↳ Face aux pressions de l'administration, Ils demandent l'engagement écrit des ministres que tous les personnels pourront rester à Guérande jusqu'à leur retraite s'ils le souhaitent, alors qu'il s'agit, justement avec ce plan, d'en finir avec l'existence d'un service spécifiquement dédié à la gestion des pensions des fonctionnaires retraités de l'Education nationale hors de toute logique de caisse de retraite.

↳ Ils demandent que soient précisément établies les tâches pérennes qu'exerceraient les personnels non transférés au ministère des Finances alors que l'objectif est de faire disparaître tout ce qui relève du régime particulier des fonctionnaires.

**Défense de notre régime de retraite et défense des revendications des personnels du SREN sont donc indissociables et c'est pourquoi tous les personnels de l'Education nationale doivent être alertés de ce qui se joue actuellement avec le plan d'éclatement du SREN de Guérande.**

- **Maintien intégral du Code des pensions civiles et militaires**
  - **Pas touche à notre régime spécial de retraite**
  - **Non à la mise en place d'une caisse de retraite pour les fonctionnaires. Non à la retraite par points**
  - **Arrêt des suppressions de postes, Non à toute mobilité forcée**
- **Engagement écrit de maintien à Guérande, jusqu'à leur retraite s'ils le souhaitent, de tous les personnels exerçant actuellement au SREN, et ce, sur des fonctions clairement définies et pérennes pour tous**
  - **Maintien de tous les postes.**